

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON**

**SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 21 octobre 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

**Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

**Absents excusés :** ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à PEYRON Michel, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEoud Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à PARPILLON Christian, BLANCHET Ouria donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, MAILLARD Laurent donne pouvoir à GAMBAUDO Georges, SCARAFAGIO Stéphane, MARROU Jehanne, BERTRAND Gina.

**Absents :** GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, BACHENET Claude.

**RAPPORT N° 2025/226 : Aménagement des locaux administratifs de la CCSP – Marchés de travaux : Lot 08 -Avenant n°02**

**Vu** l'article R2194-8 du code de la commande publique,

**Vu** la délibération du 8 octobre 2024 (rapport 2024/231) concernant l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement des locaux administratifs de la CCSP,

**Vu** la décision de la commission de marché du 28/10/2025,

**Considérant** qu'il est apparu nécessaire d'effectuer la réfection du garde-corps existant de l'escalier de la future sortie de secours ;

**Considérant** que l'entreprise Métallerie CHEVALIER titulaire du Lot 08 « Métallerie-serrurerie » a proposé un devis de 720 €.HT pour la réalisation de ces travaux et que l'ensemble des 2 avenants n°01 et n°02 entraînent une plus-value de 1.39% du montant initial du marché ;

**Considérant** qu'il s'agit d'une modification non substantielle ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

- **DE VALIDER** l'avenant n°02 au Lot 08 du marché CCSP202421, joint à la présente délibération,

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,



Chantal EYMEoud

